

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
16462

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : BP 2020 : délégation domaines départementaux et espaces naturels.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels, les différentes actions mises en œuvre se déclinent autour de trois axes :

1. Gestion des espaces naturels sensibles : domaines et parcs départementaux,
2. Protection de la forêt,
3. Protection des espaces naturels.

1- Gestion des espaces naturels sensibles (ENS) – Domaines et parcs départementaux

Le département des Bouches-du-Rhône est le premier Département propriétaire foncier d'espaces naturels avec plus de 17 000 ha situés dans des sites uniques et remarquables. Les actions du Département en faveur des ENS sont financées par le produit de la taxe d'aménagement et se déclinent comme suit :

- la gestion des domaines départementaux,
- les acquisitions foncières et subventions aux communes,
- le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR),
- la Maison Sainte-Victoire.

La gestion des domaines départementaux

► Connaissance, surveillance, entretien, aménagement et animations des espaces naturels

Le Département s'attache à réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des équipements présents sur tous ses domaines. Il y favorise également la conduite de missions d'expérimentation, d'expertise naturalistes ainsi que d'animations diverses permettant de faire découvrir les espaces naturels.

Au-delà de la gestion des domaines naturels, la DFEN apporte un appui (débroussaillage, suivi de l'exécution des travaux) à l'opération « Parcs et jardins », pilotée par la direction jeunesse et sports, qui vise à équiper certains espaces verts urbains d'aires de jeux, de fitness et de parcours santé.

► Aménagements liés à la sécurité et à l'accueil du public dans les domaines

Les parcs et domaines départementaux sont des espaces naturels au sein desquels des aménagements légers et réversibles sont réalisés avec, pour certains domaines, des aménagements de sécurité conséquents (ex : mise en sécurité de falaises).

Les questions de sécurité concernent également la prévention et la défense contre l'incendie dans les domaines auxquels le Département participe activement (débroussailllements mécaniques mais aussi pastoraux (pâturages).

En sus, le Département favorise le développement des exploitations agricoles permettant d'établir des coupe-feux.

Acquisitions foncières

Le Département dispose d'un droit de préemption lorsqu'une aliénation d'un espace naturel est portée à sa connaissance ; il peut alors se porter acquéreur ou céder ce droit (conservatoire, communes). Cette faculté lui permet d'asseoir ses propriétés foncières, de résorber les enclaves, de pérenniser sa politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées

Le Conseil départemental est compétent pour élaborer le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). A l'heure actuelle, ce sont plus de 2 000 kilomètres de sentiers qui ont été balisés et sont entretenus sur l'ensemble du département.

Maison Sainte-Victoire

Tout au long de l'année, la Maison Sainte-Victoire sise Saint-Antonin-sur-Bayon, accueille des expositions temporaires, ouvertes gratuitement au public. La programmation 2020, dans la continuité de la thématique majeure qui anime ce lieu, sera particulièrement placée sous le label « Année de la nature ». Une exposition estivale sera consacrée à la biodiversité et à la richesse des milieux naturels de notre département.

La Maison Sainte-Victoire est également le lieu d'accueil du public pour les visites pédagogiques des éco-guides menant les amoureux de la nature à la découverte éclairée de nos territoires.

A la suite de l'installation réussie du nouveau restaurateur dans ses murs en 2019, le premier semestre 2020 verra l'association des Vignerons de Sainte-Victoire y prendre place et compléter l'offre globale du lieu (un évènement sera organisé autour de la présentation de leur nouveau millésime).

2-Protection de la Forêt

Fortement soumises aux risques d'incendie, la forêt et les garrigues couvrent environ 180 000 ha, soit 40 % de la surface du territoire des Bouches-du-Rhône. Le Département conduit une politique volontaire en faveur de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur durable et raisonnée des espaces forestiers.

La prévention des incendies de forêt

Tout au long de l'année, des chantiers de débroussaillage sont réalisés par les forestiers-sapeurs du Département (entre 1800 et 2000 hectares de pistes DFCI, de zones forestières à risque, de routes départementales). De plus, le Département équipe les massifs forestiers en équipements DFCI et entretient avec l'Etat un réseau de vigies (23 vigies).

Le Département complète ses interventions en soutenant des opérations de broyage de rémanents et en étant membre adhérent de l'Entente interdépartementale pour la protection de la Forêt (préservation des espaces naturels et des personnes face aux risques naturels et technologiques).

En période estivale, le Département arme un dispositif global de surveillance (patrouilles et vigies) et d'intervention sur feux naissants dans le cadre de l'ordre d'opération feux de forêt placé sous l'autorité du préfet.

Le groupe d'appui forestier (GAF) créé en 2018 conjugue les compétences des sapeurs pompiers pour les moyens d'extinction, à la logistique humaine et matérielle des forestiers sapeurs pour la prévention des reprises de feux. Ce dispositif a démontré son efficacité lors de la saison 2019 et s'inscrit désormais dans la continuité.

L'accomplissement des obligations légales

Le code forestier impose à l'État et aux collectivités propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique de procéder à leurs frais au débroussaillage des abords de ces voies, ce que réalise le Département au travers d'un programme de débroussaillage du réseau routier départemental hiérarchisé notamment en fonction de critères d'exposition au risque incendie.

3-Protection des Espaces Naturels

Parmi les enjeux environnementaux majeurs du territoire, le Département poursuit son engagement en faveur de la gestion intégrée des espaces naturels qui vise l'amélioration et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en adéquation avec les usages socio-économiques.

Cette implication permet au Département d'améliorer sa connaissance et de faire valoir sa position en tant que collectivité territoriale, en tant que propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels, au travers de son soutien financier aux structures de gestion dont il est membre tels les parcs naturels régionaux et autres syndicats, ou encore en tant que partenaire du Conservatoire du Littoral et enfin au travers de sa politique de soutien au monde associatif.

Cette politique volontariste se traduit aussi par le développement d'un programme d'actions pour l'amélioration de la connaissance et le maintien de la biodiversité qui participe à une lecture transversale du territoire. Ainsi, les projets soutenus, en partenariat avec des organismes publics ou parapublics, s'intègrent dans une dynamique locale et nationale de la trame verte et bleue, de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité. Dans ce cadre le Département s'est fixé l'objectif de former une génération de collégiens aux enjeux fondamentaux de la biodiversité. L'année 2021 sera enrichie par la participation forte du Département au congrès mondial pour la conservation de la nature qui se tiendra du 7 au 15 janvier 2021 à Marseille, notamment au moyen de l'animation du groupe jeunesse et le portage de ses 2 actions phares : la COP des jeunes et la classe internationale.

Enfin, la particularité du Département est aussi d'être propriétaire foncier et gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire. Le schéma d'interprétation de cette réserve géologique de grande valeur, située au cœur du parc départemental de Roques Hautes participera à la mise en valeur de cette richesse patrimoniale et à la rendre accessible.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL